



Conseil d'administration

Délibération du 12 mars 2026

POINT 14 : REGLEMENT INTERIEUR DES RESIDENCES

ACTUALISATION

Exposé des motifs

Le règlement intérieur des résidences est national et commun à tous les Crous.

Il s'applique à tout occupant quelle que soit sa situation juridique. Il est annexé à la décision d'admission fixant les conditions et modalités d'occupation d'un logement en résidence universitaire.

Le règlement est actualisé et sera applicable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Délibération

- Adoption du règlement intérieur des résidences

Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Fait à Corte le 12 mars 2026

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI

